

Cahiers de la Méditerranée

65 | 2002 L'esclavage en Méditerranée à l'époque moderne

Les captifs européens en terre marocaine aux XVII^e et XVIII^e siècles

Leila Maziane



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/cdlm/45

DOI: 10.4000/cdlm.45 ISSN: 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2002

Pagination: 311-327 ISSN: 0395-9317

Référence électronique

Leila Maziane, « Les captifs européens en terre marocaine aux xvıı^e et xvııı^e siècles », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 65 | 2002, mis en ligne le 15 octobre 2004, consulté le 08 septembre 2020. URL: http://journals.openedition.org/cdlm/45; DOI: https://doi.org/10.4000/cdlm.45

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Les captifs européens en terre marocaine aux xvII^e et xVIII^e siècles

Leila Maziane

- L'affrontement de la Croix et du Croissant, qui se jouait désormais sur mer dès le XVIe siècle sous la forme d'une active et dangereuse guerre de course, a plus que jamais accentué le phénomène de la captivité et du rachat négocié des captifs.
- Le captif continue d'être une denrée très prisée aussi bien dans les ports marocains que dans les autres marchés des deux rives de la Méditerranée. Des milliers d'hommes et de femmes, provenant des pays européens avec lesquels Salé et ensuite l'Empire des Chérifs étaient en guerre, ont pris le chemin des grandes villes pour y connaître une plus ou moins longue captivité. L'extension de ce phénomène amène évidemment à s'interroger sur les chemins qui les ont menés à la captivité, sur leur statut, leur condition matérielle et morale, leur nombre, leur origine géographique ainsi que sur leurs espoirs et leurs possibilités de rachat.
 - I Mesure du phénomène de la captivité au Maroc
- L'importance de la captivité au Maroc au XVIIe siècle suit, elle-même, le cours de ses relations avec les pays d'Europe. Nous pouvons toutefois avancer qu'il y avait une bigarrure ethnique extraordinaire car toutes les nations maritimes européennes y étaient représentées. Les statistiques partielles que nous connaissons permettent seulement de fixer des ordres de grandeur car on ne possède d'indications -et même celles-ci restent très fragmentaires- qu'à propos des grandes villes du pays.
- 4 En 1626, le seul Salé aurait compté, d'après un mémoire d'Isaac de Razilly adressé au cardinal de Richelieu¹, 6.000 chrétiens qui auraient été capturés par les corsaires entre 1618 et 1626², soit environ une moyenne générale de 800 captifs par an. En 1625, des marins anglais esclaves à Salé évaluaient à 1500 le nombre de leurs compatriotes prisonniers dans cette ville³. Hugh Ross, dans une lettre à Sir John Hippisley, du mois de juin 1626, maintient le chiffre de 1500 Anglais qui demeureraient à Salé dans la misère⁴. Dix ans plus tard, 1500 esclaves chrétiens seraient retenus, aux dires du Trinitaire Dan, en captivité à Salé³, soit un peu plus de 9% environ de la population locale qui oscillait

- autour de 16.000 habitants, autrement dit, près d'un sur dix selon ses propres indications.
- Entre 1672 et 1676, le Père Luis de San Augustin, qui a soigné et confessé les captifs, nous donne le chiffre exact de 1200 captifs qui auraient été repartis comme suit :
 - "Il y en avait à Marrakech deux cents, à Fez cinq cents, à Meknès plus de deux cents et à Salé environ trois cents" 16 .
- En 1672, le Père Juan del Puerto, Gardien du Royal Couvent de la capitale ismâ'îlienne, signale la présence de 250 captifs rien que sur le port du Bou-Regerg'. Ces chiffres ont-t-ils été dépassés?
- En général, la tendance reste à la baisse. En 1684, d'après le témoignage des captifs de Meknès eux-mêmes, leur nombre aurait atteint le chiffre de 500. Mais il s'agit là seulement des captifs d'origine espagnole, portugaise et italienne. Trois ans plus tard, certaines sources évaluent à 1500 le chiffre global de la population captive pour atteindre un chiffre maximum de 3000 captifs environ en 1690¹⁰, à la suite de la reddition des présides espagnols. La prise de Larache en 1689 et Açilah en 1691 jeta sur les marchés près de 2000 prisonniers afin qu'ils connaissent de nouveau la profusion¹¹. Aux 1200 esclaves concentrés à Meknès vinrent s'ajouter 1700 nouveaux venus, ce qui augmenta leur nombre d'à peu près 70%. C'est le chiffre le plus élevé qu' atteignit jamais la captivité chrétienne de Meknès.
- Mais ce phénomène est tout à fait accidentel. Si l'on excepte la période d'essor, entre 1681 et 1691, les chiffres reflètent un lent et constant appauvrissement qui s'accuse plus nettement vers l'extrême fin du XVIIe siècle.
- 9 En 1687, tous les esclaves français auraient été au nombre de 400 concentrés à Meknès¹². Quatre ans plus tard, la population captive française connut un sensible amenuisement avec seulement 286 captifs signalés sur une liste des esclaves en date de 12 février de la même année¹³, et 240 vers 1703¹⁴ pour tomber à 110 en 1714 et remonter à 130 captifs en 1727. En 1736, tous les Français, au nombre de 75, furent rachetés.
- Quant aux Espagnols, qui ont toujours constitué le plus gros lot des captifs chrétiens au Maroc¹⁵ avec les Portugais, ils étaient au nombre de 500 en 1687¹⁶, soit 33, 5% environ de la population captive chrétienne pour atteindre un chiffre maximum à la suite de la chute de Larache le 11 novembre 1689 et avec l'arrivée à Meknès d'un contingent de 1700 prisonniers. Mais c'est un maximum car on est déjà à ce moment-là sur une pente déclinante car beaucoup d'entre-eux furent échangés, rachetés ou moururent durant les années suivantes et c'est, entre autres, ce qui explique la forte décrue de 1692, où l'on recense « seulement» 800 captifs espagnols¹⁷.
- En 1703, 700 Espagnols seraient encore en captivité au Maroc¹⁸. La tendance resta par la suite à la pénurie. Les contingents allaient décroître régulièrement.
- En 1708, le sultan Mûlây Ismâ'îl, qui fit dénombrer tous ses esclaves "en trouva huit cents et fut surpris d'en avoir un si grand nombre". Les Français étaient au nombre de 200, il y avait 400 Espagnols, 200 Portugais, quelques Italiens et Hollandais. En 1711, le religieux espagnol Juan de la Concepcion souligne la présence de 1000 chrétiens dans les prisons de Meknès², et 1100 captifs en 1720, dont 296 Anglais qui furent rachetés en 1721². En 1728, tous les captifs portugais sont rédimés² et en 1736, c'est le tour des Espagnols ; la prison resta à peu près vide.

- 13 Ces mouvements traduisent les évolutions d'ensemble. Une phase de déclin s'installa dès l'extrême fin du XVIIe siècle. La conjoncture avait changé, la guerre de course connaissait des soubresauts tandis que se développaient des échanges, des libérations...
- Il est incontestable que la composition ethnique de la population captive est à rapprocher directement des résultats de l'activité corsaire des Salétins, aussi bien dans le temps que dans l'espace, c'est-à-dire en fonction du champ d'opération de leurs courses, d'un côté et de la conjoncture des relations entretenues avec les diverses puissances européennes.
- Les exemples ci-dessous le confirment pour le début du XVIIIe siècle, nettement plus abondant en informations statistiques :

Origine géographique des esclaves européens au maroc en 1708

Origine	Nombre	%	
Espagnols	400	49	
Portugais	200	24	
Français	200	24	
Autres	20	2,5	
Total	820	100	

Origine géographique des esclaves européens au Maroc en 1723

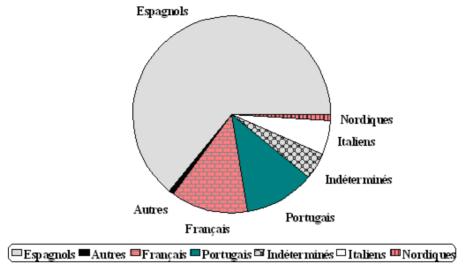
Origine	Nombre	%	
Espagnols	200	27	
Portugais	190	25,5	
Français	170	23	
Italiens	100	13,50	
Hollandais	80	11	
Anglais	8	1	
Total	748	100	

16 C'est donc une géographie de prises qui s'étend en Méditerranée atlantique, champ de prédilection des corsaires marocains, et aussi sur le littoral ibérique voire français,

mais à une époque où le Maroc Ismâ'îlien se trouve en paix avec l'Angleterre et la Hollande.

17 Et maintenant un autre exemple. Il s'agit de l'évolution de la mortalité chez la population chrétienne captive à Meknès, d'après le registre de décès conservé aux Archives de la mission franciscaine de Tanger²³: 1948 personnes seraient décédées à Meknès entre 1684 et 1727, réparties comme suit :

Répartition des décès selon les pays d'origine (1687-1704))



- 18 Les grandes puissances de l'Europe du Nord-Ouest ont su, comme l'a si bien expliqué Michel Fontenay, s'accommoder du corso barbaresque qu'elles ont en fait utilisé pour asseoir leur domination commerciale en Méditerranée. En alternant démonstrations navales et complicité marchande, et au prix parfois de quelques sacrifices financiers, elles ont établi avec les Barbaresques des relations ambiguës qui protègent assez bien leurs ressortissants. Depuis le milieu du XVIIe siècle, ajoute-t-il, les Nordiques, notamment les Hollandais et les Anglais, deviennent de plus en plus rares dans les bagnes et même ceux interceptés sur des vaisseaux ennemis sont libérés d'une façon ou d'une autre plus ou moins rapidement.
- Au contraire, l'Europe méditerranéenne demeure captive du refus réciproque du monde musulman et chrétien. Elle se trouve géographiquement en première ligne, sur le littoral marocain ou en face, sa navigation constituée de petites unités mal défendues est particulièrement vulnérable et elle n'a plus les moyens, à partir du deuxième XVIIe siècle, d'assurer la police de ses mers. Tous les inconvénients du mouvement corsaire retombe sur elle. Exposée constamment aux razzias maritimes et terrestres, ses riverains restent donc le gibier préféré des corsaires marocains et les plus exposés à la servitude dans les bagnes de Meknès.

II - La condition servile

Parmi tous les facteurs possibles de surmortalité chez les captifs, il est difficile de dire la part revenant aux mauvais traitements physiques, à l'effet de la répercussion des nouvelles conditions de vie dans le Maroc de l'époque, à la misère morale des captifs, et plus directement à l'impact des épidémies.

- Au XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe siècle, la condition servile pouvait varier dans ses aspects matériels, suivant le type d'emploi, mais sur le plan moral, elle était presque toujours perçue comme désespérée, sans autre issue que l'évasion, le reniement ou la mort²⁵. Ainsi sur la liste des 336 Anglais capturés entre 1714 et 1719 par les corsaires marocains et conduits à Meknès, on recense 53 décès, soit environ 16% de la population capturée et 17 reniements, soit 5%²⁶. Sur les 378 esclaves français au Maroc entre 1700 et 1727, on ose à peine compter six reniements, 8 évasions et 13 décès.
- Les privations souffertes durant le siège de Larache, l'entassement dans des logis malsains, les travaux accablants (fabriquer la chaux, faire des terrassements et surtout fouler en cadence l'argile dans les constructions en pisé)²⁷, les rudes traitements auxquels les esclaves auraient été soumis -même si certains auteurs, trop crédules, tendent à généraliser des cas exceptionnels de supplices ou à enregistrer comme des injures intolérables tel propos peu choisis dont se servaient les surveillants maures comme : Vamos a trabajo, cornutos ! Au travail, cocus!²⁸, un langage qui avait son équivalent sur l'autre bord de la Méditerranée²⁹-, toutes ces conditions eurent vite raison des forces physiques des captifs et les maladies firent place aux épidémies.
- Encore faut-il signaler que la condition des captifs chrétiens au Maroc était fort différente de ce qu'elle était dans les Régences barbaresques, car dans celles-ci, les Chrétiens interceptés par les corsaires devenaient propriété privative de leur maître et étaient dans l'acception du mot arabe des esclaves abd. Ils faisaient le service personnel de leur propriétaire, travaillaient dans sa maison ou dans son jardin³⁰. Alors que dans le pays des Chérifs, et particulièrement dès la promulgation du décret de 1682, tous les prisonniers chrétiens appartiennent désormais de droit au souverain comme tout butin ou ghenîma fait à la guerre, à raison de 50 écus pour chacun, ils n'étaient plus vendus sur les marchés comme esclaves et on ne leur donne pas ce nom ; on les appelle captifs et prisonniers de guerre ou el-Asârâ et non esclaves.
- 24 Légalement, ils ne devaient être employés qu'au service du Makhzen ou au service privé du sultan, qui pouvait les donner ou les échanger contre ses sujets en captivité en Europe. Aussi, toute la population captive devait désormais se concentrer à Meknès, qui, prenant le relais de Marrakech en tant que capitale, vit sa fortune politique s'accompagner d'une vive augmentation de la population captive et ce depuis la promulgation de ce décret impérial qui mettait l'embargo sur tout le bétail humain.
- 25 Cette initiative fut au fond une bonne chose : tandis que le captif, propriété d'un ou plusieurs maîtres, était à sa merci corps et âme et que plus d'une fois, il eut à pâtir de sa brutalité, la réunion de tous les captifs à Meknès créait un espace où chaque élément retrouvait des compatriotes sinon toujours des consolateurs³¹.
- 26 Les matamores
- Bien qu'ils ne fussent pas 25.000, il fallait tout de même loger ces quelques centaines de captifs. Leurs récits, notamment celui du Normand Germain Mouëtte qui fut pendant dix ans captif à Meknès, ceux du Père del Puerto, les narrations très détaillées des rédemptoristes nous permettent de situer les différents lieux d'habitation des captifs chrétiens à Meknès. Car si jusqu'à 1682, les esclaves demeuraient dans les fermes, dans les maisons de leurs maîtres et la plupart dans les matamores, la situation s'est profondément modifiée à partir de cette date. Appartenant désormais tous au sultan, ce dernier les logea à Meknès, dans des constructions spéciales appelées matamores.

- Le quartier, où la population captive fut d'abord logée en 1672, semble avoir été à l'intérieur des murs du palais de Mûlây Ismâ'îl, non loin de la porte principale. Il se composait de plusieurs salles rectangulaires très hautes de voûtes où les captifs étaient libres de s'organiser comme ils le pouvaient™. Vers 1692, la population captive fut transférée dans l'ancien mellâh (quartier juif) qu'ils durent presque aussitôt céder à l'armée noire.
- Les captifs furent alors établis dans un quartier autour de l'actuelle mosquée ez-Zaytûna, appelé communément: le *Canut* ou *Canot* et qui désigne les petites cases, maisonnettes, boutiques de captifs. Là encore, l'esprit nationaliste reprit ses droits, car chaque nation s'enferma dans son quartier: Espagne, France, Angleterre, Portugal. Chaque communauté se régissait d'après ses propres lois et avait son chef ou "majordome", ou caïd particulier responsable de ses compatriotes³³.
- Un cuisinier était exempté de travail afin de pouvoir faire les travaux ménagers. Étaient également dispensés les hommes mariés qui semblent avoir vécu en famille en ville, les capitaines qui pouvaient cependant être mis au travail lorsqu'il fallait accroître la pression diplomatique et, enfin, les religieux capturés qui étaient libres d'exercer leur ministère et d'apporter une aide spirituelle à leurs coreligionnaires. Chaque nation, sauf l'Angleterre, avait son oratoire. Mais l'église paroissiale s'élevait dans le quartier espagnol. De même chaque communauté avait son propre hôpital pourvu du nécessaire par les collectes faites entre les captifs ou par les dons et largesses que les souverains envoyaient à leurs sujets en captivité. L'hôpital espagnol de Meknès fut fondu par les Récollets en 1693^{at}.
- L'ensemble du quartier était placé sous la surveillance d'un caïd, aidé par des gardes que les sources européennes appellent "algouzims" ³⁵. Ces derniers avec les "majordomes" rassemblaient et comptaient les captifs tous les matins, puis les conduisaient sur les lieux de leurs travaux, autrement dit, aux chantiers où le souverain poursuivait la construction de son palais. Ils étaient considérés comme des ouvriers salariés à la charge du sultan qui, en fait, semble avoir régulièrement utilisé la communauté juive pour couvrir les dépenses d'entretien³⁶.
- Si les captifs se plaignaient régulièrement de la qualité de la nourriture, de l'insuffisance de leur paye et de leur habillement, ce ne fut pas l'avis de tous. Ayant passé dix ans de captivité au Maroc, le témoignage de notre auteur anonyme, éclaire admirablement la condition de vie des captifs et ces modalités de paiement :
 - "Il [le sultan] nous fait distribuer une monnye du paye appelée Mousouna... Les Juifs sont tenus de nous la fournir; et ce sont les chefs Chrétiens qui ont soin de l'aller prendre et de la distribuer à leur nation.... et cette pièce, quoique de petite valeur, en laisse pas de suffir pour la nourriture, attendu que les denrées sont à Maroc et abondantes et de bas prix. Pour ce qui regarde l'habillement, le sultan nous fait donner au mois d'octobre à chacun quinze francs monnoye de France; et ce sont toujours les Juifs qui payent ce vestuaire".
- Le relation du capitaine anglais, John Braithwaite, vient également nous rassurer sur le quotidien de la population captive, en relatant que le quartier chrétien n'avait pas, loin de là, l'aspect affreux des prisons européennes et qu'il regorgeait de toutes les denrées, que l'hôpital était à la disposition des malades et qu'enfin l'on voyait quantité de captifs avec mulets et serviteurs.

C'est donc une image satisfaisante de la vie quotidienne de la population servile : "
Quantité, constate-il, vivent avec plus d'aisance que certainement ils n'en n'auraient jamais pu attendre dans leur propre patrie".

III - La durée de captivité

D'après les échantillons analysés et qui représentent la population captive française et espagnole qui a fait l'objet de quatre missions de Rédemption pour les premiers et deux pour les seconds, il paraît que la durée de la captivité au Maroc est à peu près la même qu'il s'agit des captifs français ou espagnols, avec une légère augmentation chez les Français. En dressant un tableau de la durée de captivité, on obtient les résultats suivants:

Durée de captivité des captifs français au Maroc d'après quatre missions de Rédemption (1674, 1704, 1708, 1712)

	Durée de captivité en %							
Années	de - de 55	6-6-10	11-11-15	-2-16-20	2125521	226-30	30 et +	Indéterminés
1674	98	28,00	-	-	-	-	-	-
1704	29	4	88,30	8,30	12,50	4	25	8,30
1708	28,57	28,57	-	14,20	-	-	28,57	-
1712	1,76	1,76	1,88	1,88	7,64	-	23,50	5,88

Durée de captivité des captifs Espagnols au Maroc d'après deux missions de Rédemption (1661,1759)

Années	Durée de captivité en %							
A	moins de 5 ans	6-10	11-15	16-20	21-25	26-30	30 et +	Totaux
1661	71,11	20,74	2,96	0,74	0,74	2,96	0,74	135
1759	47	47	4,60	-	1,14	-	-	87

D'après les deux tableaux ci-dessus, le temps de captivité n'est pas considérable, du moins dans les premières années du règne de Mûlây Ismâ'îl. Ce qui peut s'expliquer, d'une part, par la multiplication des missions de Rédemption qui permettent des retours relativement rapides des captifs dans leurs pays d'origine et d'autre part, parce que la plupart des propriétaires ne conservaient leurs captifs qu'en vue des profits réalisés par un rachat.

- Au bout de cinq années, près de 78% des Français retrouvent leur liberté en 1674 contre seulement 29% des rédimés en 1704 et 1708. En 1712, à peine 12% de la population captive rachetée auraient retrouvé sa liberté au bout de cinq années d'emprisonnement.
- En 1704, 25% des captifs ont été rachetés qu'après avoir passé plus de trente années de leur vie comme captifs. Ils sont deux en 1708 et 4 en 1712. Ces captifs oubliés par leurs proches et absents des listes des pères rédempteurs pour des raisons que l'on ignore, ont végété dans les prisons marocaines la quasi-totalité de leur vie d'adulte. Parmi eux, un certain Jean Seille, qui n'a pu être libéré qu'après quarante années de séjour forcé en terre marocaine. Il avait été capturé en 1664 et avait quatre-vingt ans à la date de sa rédemption en 1704.
- Si, en 1708 près de 29% des rachetés n'auraient séjourné qu'entre six et dix ans dans les prisons marocaines avant d'être relaxés, 14,2% avaient passé entre seize et vingt années et 29% des captifs n'ont été libérés qu'après avoir passé trente années et plus d'emprisonnement. Qu'elles ont-été les causes du prolongement du séjour des captifs Français?
- 40 Cette augmentation de la durée de captivité des Français au Maroc est due essentiellement à la position, d'un côté, du sultan Mûlây Ismâ'îl pour qui la libération des captifs musulmans constitua l'une des préoccupations principales. Le souverain 'alawite n'admettait, en général, qu'un seul mode de libération qui était celui de l'échange de ses sujets, galériens détenus à Marseille, contre les captifs français. Une position peu compatible avec les intentions du gouvernement français qui était tout à fait prêt à se défaire des invalides qui encombraient inutilement ses chiourmes³⁸, mais entendait bien conserver des rameurs en bonne santé pour la vogue³⁹.
- Le problème de la libération des captifs dominera d'ailleurs l'histoire des rapports entre le Maroc Ismâ'îlien et la France de Louis XIV et même plus tard et c'est ce qui explique qu'il ait tenu une place de choix dans l'abondante correspondance échangée entre le secrétaire d'Etat à la Marine et ses agents consulaires à Salé et à Tétouan⁴⁰. Ce sera même l'impossibilité d'aboutir à un accord sur ce point qui empêchera le rétablissement de relations normales entre les deux pays jusqu'à 1767.
 - IV Les mécanismes du rachat
- 42 Quelles sont les différentes possibilités de rançonnement offertes aux captifs chrétiens? Pour le captif, l'important est que sa rançon soit tarifée au plus bas pour qu'il puisse en réunir le montant. Ainsi plusieurs formes de rachat furent pratiquées au Maroc :
- Certains, de par leur situation financière, étaient à même de payer la rançon requise par leurs propres moyens, comme fut le cas pour un certain Vernet, capturé en mai 1715 et dont la fortune de son père lui permit de se racheter moyennant le versement d'une somme de 4250 piastres⁴¹. D'autres étaient susceptibles d'être libérés par leurs familles disposant des moyens nécessaires ou par l'intervention de personnages haut placés ou de gouvernements intéressés à leur sort par l'entremise de leurs représentants auprès des autorités barbaresques, en premier lieu les agents diplomatiques et consulaires. Tout cela suppose un réseau d'intermédiaires et des communications faciles avec le pays d'origine.
- Le rachat des captifs chrétiens était également l'oeuvre d'une puissance, qui au terme d'une négociation conduite d'Etat à Etat, obtenait la libération de ses ressortissants,

grâce à leur échange contre les esclaves musulmans qu'elle détenait⁴², moyennant le versement d'une somme convenue par tête ou encore en fournissant aux Marocains du matériel naval, armes et munitions de guerre quand il s'agissait de captifs Nordiques⁴³ et même de Français⁴⁴. A plusieurs reprise, les puissances européennes se prévalaient des traités signés avec Salé et plus tard avec le pays des chérifs 'alawites pour exiger la liberté, avec ou sans rachat, de tous leurs ressortissants détenus comme captifs, en violation de la paix en cours.

- Se posait le problème des esclaves sans fortune qui n'avaient pu rassembler le montant nécessaire, et étaient par ailleurs les plus nombreux. Ils n'avaient d'autre alternative, pour recouvrer la liberté, que de travailler durement, ou de pouvoir bénéficier d'une lettre hortatoria, une bulle pontificale accordée à des personnes dans l'incapacité totale de se procurer l'argent qui permettrait à certaines familles de payer la rançon exigée pour un de ses membres retenu par des Turcs in miseram servitutem⁴⁵.
- On procédait également à l'échange de captifs chrétiens contre des captifs marocains, soit individuellement, soit en groupe. Ainsi, après le triomphe réalisé par la rédemption en 1691, de 1000 Marocains en captivité en Espagne, en échange de 100 gentilshommes espagnols capturés suite à la reprise de Larache⁴⁶, soit "Dix Mores pour chacun dit officier", le sultan envisagea, désormais, la libération de tous ses sujets captifs en Chrétienté⁴⁷. En 1693, le Portugal effectue à son tour le rachat de ses 130 captifs de Meknès en les échangeant contre 60 prisonniers marocains dans des conditions qualifiées également de désastreuses par le consul français Jean-Baptiste Estelle car "ils luy (roi du Portugal) reviendrons à plus de 800 piastres"⁴⁶.
- Le rachat enfin par l'intermédiaire des ordres religieux : il s'agit pour l'essentiel des Mercédaires en Espagne et des Trinitaires ou Mathurins en France⁴⁰.
- Ainsi avec les missions de rédemption envoyés au Maroc depuis le début du XVIIe siècle, plusieurs centaines de captifs ont pu retrouver leur liberté. Les Rédemptoristes ne parvenaient à des libérations qu'à des tarifs bien supérieurs aux rachats individuels. Se présentant en demandeurs dans les ports de Tétouan et de Salé, les prix avaient tendance à tirer vers le haut et c'est là une des raisons du renchérissement du captif occidental vers la fin du XVIIe siècle et au cours du XVIIIe siècle, alors que son homologue "Turc" se vendait à peine à quelques piastres sur les marchés livournais et maltais dans la seconde moitié du XVIIe siècle. L'inexistence d'institutions analogues du côté musulman constituait une des raisons majeures de la modicité de la valeur du Turc comparée aux prix de rachat des captifs chrétiens qu'exigent les Barbaresques.
- Pour ce qui est des intermédiaires, il y a d'une part ceux qui sur place procurent les espèces nécessaires au rachat et, d'autre part, leurs correspondants en Chrétienté.
- En ce qui concerne les premiers, on rencontre le plus souvent des négociants chrétiens établis sur la côte⁵², des renégats influents à la cour du Sultan⁵³ ou des agents consulaires européens en poste au Maroc intéressés par des opérations, qui malgré leur caractère aventureux, restaient largement avantageuses⁵⁴. Ces intermédiaires auxquels les Rédemptoristes étaient obligés de recourir étaient très onéreux par suite des commissions élevées qu'ils retenaient. On y gagnait de 15 à 30, voire 40%⁵⁵. En outre leur probité laissait parfois à désirer : certains d'entre-eux employaient les sommes qui leur étaient confiées pour des rançons à leurs opérations commerciales⁵⁶; d'autres, en compte courant avec le Chérif auquel ils fournissaient des articles européens,

retenaient l'argent des rançons et le portaient au crédit de leur royal débiteur, sans se préoccuper des captifs qu'ils étaient chargés de racheter⁵⁷.

- Toutefois, la majeure partie de ce genre d'opérations se faisaient par l'intermédiaire des Juifs⁵⁸ ou étaient entre les mains de ceux qui étaient en liaison avec leurs coreligionnaires sur l'autre rive⁵⁹. En 1637, Isaac Pallache passe un contrat avec les parents de captifs marseillais qui promettent 17.000 florins pour la délivrance de leurs enfants, en plus du remboursement des frais divers⁶⁹. Ils avancent ces fonds au Maroc et se font rembourser chez leurs partenaires installés en Italie et dans la péninsule ibérique, le Portugal inclus⁶¹ qui leur retournent leurs avoirs sous forme de marchandises pour le marché marocain : tabac, épices...
- Juifs qui interviennent dans pratiquement toutes les opérations, en sus d'une assez large communauté étrangère installée dans les différentes places portuaires de l'Europe et de la mer Intérieure, notamment Livourne qui servait de plaque tournante au trafic en Méditerranée occidentale[®]. Dans cette ville s'était constituée une très grosse colonie de juifs en relation avec toutes les communautés juives éparpillées à travers la Méditerranée. Ainsi, l'échange des captifs portugais contre les captifs marocains prévu pour l'année 1696 s'est fait par l'avance d'une somme de 60.000 piastres à un Juif résidant à Amsterdam choisi par le "trésorier du Sultan" qui n'est autre que Maymoran[®].
- En dehors des institutions religieuses de rédemption, quelques rachats de captifs se faisaient au Maroc par l'entremise des marchands⁴¹. Mais ces intermédiaires auxquels les Rédemptoristes étaient parfois obligés de recourir étaient très onéreux par suite des commissions élevées qu'ils retenaient.
- Si ces circuits, aussi importants et complexes qu'ils soient, n'ont joué qu'un rôle secondaire en les comparant aux échanges commerciaux, ils ont d'une certaine manière contribué à l'ouverture du Maroc chérifien, et du Maghreb en général, sur les grands trafics internationaux et à l'unité d'une Méditerranée longtemps meurtrie par l'affrontement opposant la Croix et le Croissant, qui s'est accusé plus nettement au XVIIe sous la forme d'une petite et ravageuse guerre de course.

NOTES

- 1. Mémoire de Razilly à Richelieu, du 26 novembre 1626, Sources inédites de l'histoire du Maroc, SIHM., Paris, E. Leroux, 1905, 1ère s. France, T. III, p. 116.
- 2. Ce chiffre de 6 000 captifs qui auraient été pris par les corsaires de Salé, est repris par Julian Pastor, Cf. Archivo General de Simancas, (AGS). E 2677.
- 3. SIHM., 1ère s. Angleterre, T. II, p. 592-593.
- **4.** Requête en faveur d'Anglais captifs au Maroc, de mars 1626, SIHM., $1^{\text{ère}}$ s. Angl., T. III, p. 1, n. 1.
- 5. Le RP. Dan, Histoire de la Barbarie et de ses corsaires, Paris, 1949, p. 319.

- **6.** Cité par Henri Koehler, *L'Eglise chrétienne du Maroc et la mission franciscaine,* 1221-1790, Paris, 1934 ; En août 1670, le captif Jacques Gosse rapporte le chiffre 300 captifs rien que dans la seule ville de Fès dont 12 Français. A ce sujet, cf. Extrait d'une lettre de Jacques Gosse, du 20 août 1670, *SIHM.*, 2e s. Fr. T. I, p. 324.
- 7. Fr. Juan del Puerto, Misión Historical de Marruecos, Sevilla, 1708. p. 618.
- 8. Archivio de la Propaganda della Fede (APF). Rome, Vol. 2, fol. 181.
- 9. Henri Koehler, op.cit., p. 173.
- 10. Lettre des esclaves français de Meknès, du 12 février 1691, SIHM. 2e s. Fr. T. III, p. 344, n. 1.
- 11. Claude Larquié, "Le rachat des chrétiens en Terre d'Islam au XVIIe siècle (1660-1665)", Revue d'histoire diplomatique, octobre-décembe, 1980, pp 297-351; Mohammed Al-Ifrani, Nuzhat..., p. 306; Abû El-Kâssim Az-Zayani, Le Maroc de 1631 à 1812, Paris, Leroux, 1886, p. 42. Ibn Zaydan, Al-Manza', pp. 162 164.
- 12. Lettre de Mortemart à Seignelay, du 20 juillet 1687, SIHM. 2e s. Fr. T. III, p. 122.
- 13. Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 23 février 1691, SIHM. 2e s. Fr. T. III, p. 360, n. 1; Lettre des esclaves français de Meknès, 12 février 1691, Ibid. T. III, p. 344 et n.1; Paul Masson, Histoire des établissemnts du commerce français dans l'Afrique Barbaresque, Paris, 1903, p. 203, n. 2.
- 14. SIHM. 2e s. Fr. T. VI, p. 14.
- 15. Lettre d'Hatfeild à Paul Methuen, du 31 mars 1717, doc. n. 2, Dominique Meunier, Le Consulat anglais à Tétouan sous Anthony Hatfeild (1717-1728), étude et édition de textes, Tunis, Publications de la Revue d'Histoire Maghrébine, vol. 4, 1980, p. 15.
- **16.** Henri Koehler, op.cit,. p. 173.
- 17. Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 12 septembre 1692, *SIHM.* 2e s. Fr. T. III, p. 529 ; Henri Koehler, *op.cit.*, p. 177.
- 10 H 'W 11 '' 104
- **18.** Henri Koehler, *op.cit.*, p. 184.
- 19. Relation de ce qui s'est passe dans les trois voyages de la Mercy, Paris, 1724, p. 203 ; Magali Morsy, op.cit., p. 19.
- **20.** B.G.T. Fr. Juan de La Concepción, Relación verídica en que brevemente se declaran, y manifiestan los progresos, y frutos de las satas Misiones de Mequinez, Fez, Zalé, y Tetuán, que en las partes de Berbería mantiene con autoridad apostólica la Santa Provincia de San Diego de Andaluzía, para consuelo espiritual, y corporal de los pobres míseros Cristianos, que se lamentan Captivos en aquel Reyno, 1712, p. 16.
- **21.** Roland Lebel, *Les voyageurs Français du Maroc, Paris, Larose,1936*, p. 89 ; Magali Morsy, *La relation de Thomas Pellow, une lecture du Maroc au XVIIIe siècle*, Paris, Recherches sur les civilisations, 1983, pp. 19-20.
- **22.** Mémoire de Partyet, du 28 janvier 1733, Sources Françaises de l'Histoire du Maroc, (SFHM.), p. 55-56.
- **23.** Archives de la Mission Franciscaine de Tanger (AMFT), ces registres ont été partiellement publiés dans la Revue *Mauritania*.
- **24.** Michel Fontenay, "Le Maghreb barbaresque et l'esclavage méditerranéen aux XVIe-XVIIe siècles", *Cahiers de Tunisie*,T. XLIV, n°. 157-158, 3e trim., 1991, p. 20.
- **25.** Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 16 au 23 octobre 1693, *SIHM.* 2e s. Fr. T. IV, p. 223.
- **26.** Copie d'une liste des captifs anglais à Meknès, du 29 septembre 1719, doc. 14, D. Meunier, *op.cit.* pp. 36-40.

- **27.** Dominique Busnot, *Histoire du règne...*, Rouen, 1714, pp. 155-156; B.G.T., Juan de la Concepcion, *op.cit.* p. 23, 32-33.
- **28.** J. Morgan, *Histoire des Etats Barbaresques...*, Traduction Laugier de Tassy, T. II, pp. 279-280.
- **29.** Antonio Dominguez Ortiz, *La sociedad española en el siglo XVII*, Madrid, 1963 ; Allessandro Stella, "Herrado en el rostro con una S y un clavo" : l'homme-animal dans l'Espagne des XVe-XVIIIe siècle", *in Figures de l'esclave au Moyen-Age et dans le monde moderne*, op.cit. pp. 147-163 ; Bernard Vincent, "L'esclavage en milieu rural espagnol au XVIIe siècle : l'exemple de la région d'Alméria", *Ibid.* pp. 165-176 ; Claude Larquie, "L'esclavage dans une capitale: Madrid au XVIIe siècle", *in Ibid.*, pp. 177-200 ; "Aspectos de la sociedad madrileña del siglo XVII: los grupos marginados", *in Historia y Documentación Notarial : el Madrid del siglo de Oro*, (Jornadas celebradas en Madrid, 2 a 4 de junio de 1992, dir. y coord. por Antonio Eiras Roel), Madrid, Colegio notarial de Madrid, 1992, pp. 93-103; Albert Ndamba Kabongo, *Les esclaves à Cordoue au début du XVIIe siècle*, 1600-1621 : provenance et condition sociale, Thèse de 3e cycle, Toulouse, Université Toulouse Le Mirail, 1975.
- 30. Introduction critique, SIHM. 1ère s. Fr. T. III, p. 560.
- **31.** Histoire d'un captif racheté à Maroc..., Composée par lui même. (s.l.n.d.), p. 12.
- **32.** Henri Koehler, op.cit., p. 151.
- **33.** Bibliotèque Générale de Tétouan (B.G.T). Juan de la Concepcion, *op.cit.*, p. 25 ; Henri Koehler, *op.cit.*, p. 155.
- **34.** Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 12 septembre 1692, *SIHM.*, 2e s. Fr. T. III, p. 529 et n. 4.
- **35.** Histoire d'un captif... op.cit. p. 12-14.
- **36.** Magali Morsy, op.cit., p. 20.
- **37.** Histoire d'un captif... op. cit., p. 13-14.
- 38. Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 6 juillet 1690, SIHM. 2e s. Fr. T. III, p. 303.
- **39.** Lettre de Jean-Baptiste Estelle à Pontchartrain, du 6 novembre 1699, *Ibid.* T. V, p. 472, n. 1; Lettre d'Abdallâh ben 'Aïcha à Jean Jourdan, du 21 mai 1699, in. Ibid. T. V, p. 295; Lettre de Maurepas à Partyet, du 30 mai 1733, *SFHM.*, *op.cit.* p. 100 et n. 8.
- **40.** Lettre de Jean-Baptiste Estelle aux échevins de Marseille, du 12 septembre 1692, *SIHM*. 2e s. Fr. T. III, p. 531.
- **41.** Lettre de La Magdaleine au Régent, du 26 janvier 1716, SIHM. 2e s. Fr. T. VI, pp. 553-555.
- **42.** Lettre de Pontchartrain à Montmor, du 30 décembre 1693, SIHM. 2e s. Fr. T. IV, p. 237.
- **43.** Lettre de Jean-Baptiste Estelle à Pontchartrain, du 28 février 1694, *Ibid.* T. IV, p. 243-244; Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 7 mars 1694, in. Ibid. p. 246-250; Lettre de John Adams à Lord Carteret, 24 novembre 1721, doc. 19, Dominique Meunier, *op.cit.*, pp. 51-52.
- 44. Lettre de Partyet à Maurepas, du 16 décembre 1732, SFHM., p. 44-45.
- **45.** Wipertus H. Rudt de Collenberg, Esclavage et rançons des Chrétiens en Méditerranée (1570-1600), Paris, éd. Le Léopard d'Or, 1987, p. 2-11.
- **46.** Sur les négociations conduites par Mohammed el-Wazîr al-Ghassânî en Espagne au sujet de l'échange des captifs marocains, cf. la relation de son voyage intitulée : Rihlat el-Ouazîr fî iftikâk el-asîr, qui a été traduite par H. Sauvaire sous le titre : Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain, Paris, 1884 ; Levi-Provencal, Les historiens des Chorfas, pp. 284-286 ; Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 23 février 1691, SIHM. 2e s.

- Fr. T. III, p. 355, n. 4, 5, p. 356; Lettre d'Esneval à Pontchartrain, du 11 juin 1691, SIHM. 2e s. Fr. T. III, p. 370 et n. 4; Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 24 juillet 1691, *Ibid.* p. 390 et n. 3; Lettre d'un religieux espagnol à Ahmed ben Haddou, du 12 septembre 1691, *Ibid.* p. 395-398.
- 47. Mémoire de Roland Fréjus, avant mars 1692, SIHM. 2e s. Fr. T. III, p. 465.
- **48.** Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 16 et 23 octobre 1693, *SIHM.* 2e s. Fr. T. IV, p. 222.
- **49.** Paul Deslandres, *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, 2 vol., 1903 ; « Les Ordres rédempteurs et les captifs chrétiens au Maroc. Introduction critique », *SIHM*. 1re s. Fr. T., pp. 555-562.
- **50.** Jean Mathiex, « Trafic et pris de l'homme en Méditerranée aux XVIIe et XVIIIe siècles » *Annales*, avril-juin, 1954, p. 160-161.
- **51.** D'après Henri Bresc, au XIVe siècle, il existait à Ifriqiyya une institution, une aumône, pour la libération des esclaves musulmans pauvres en Sicile. Cf. "Esclaves auliques et main-d'oeuvre servile agricole dans la Sicile des XIIe et XIIIe siècles", in Figures de l'esclave au Moyen-âge et dans le monde moderne, Paris, l'Harmattan, 1996, pp. 97-114.
- 52. Ordre du Conseil Privé, du 11 mars 1635, SIHM. 1re s. Angl. T. III, p. 243.
- **53.** Lettre d'Hatfeild à Joseph Addison, du 11 août 1717, Dominique Meunier, *Le Consulat... op.cit.* p. 24 et n. 3.
- **54.** Contrat de rachat de captifs, *SIHM.*, 1re s. Fr. T. Doc. XIX, pp. 90-92; Doc. XCVI, p. 553.
- 55. Wipertus H. Rudt de Collenberg, op.cit. p. 241.
- **56.** Requête d'Edmond Bradshaw au Conseil Privé, du 27 novembre 1635, *SIHM*. 1re s. Angl. T. III, pp. 215-217.
- 57. Introduction critique, SIHM. 1re s. Fr. T., p. 566.
- **58.** Lettre de Jezreel Jones à Joseph Addison, du 21 mai 1717, doc. 4, Dominique Meunier, *op.cit.* p. 18, n. 3; Lettre d'Hatfeild à James Craggs, du 11 août 1718, *ibid.* pp. 28-29; Lettre de Moïse Ben 'Attar, rendant compte de la conduite du capitaine Norbury, du 12 novembre 1718, doc. n. 12, *ibid.* p. 30-34.
- **59.** Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 16 et 23 octobre 1693, *SIHM*. 2e s. Fr. T. IV, p. 222.
- **60.** Introduction critique, *SIHM*. 1re s. Fr. T., p. 562 et n. 1.
- **61.** Claude Larquié, "Simbolismo, , cultura et pedagogía en las redenciones de cristianos durante el siglo XVII", *Áreas*, n. 6, Murcie, 1986, p. 15.
- **62.** Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 6 juillet 1690, *SIHM.* 2e s. Fr. T. III, p. 303; Lettre d'Abdallâh ben 'Aïcha à Jean Jourdan, du 21 mai 1699, *SIHM.* T. V, p. 295,n. 1.
- **63.** Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, du 16 et 23 octobre 1693, *SIHM.* 2e s. Fr. T. IV, p. 222.
- **64.** Lettre d'Arnaud Brouillet à la famille Wint, du 6 septembre 1732, *SFHM.* pp. 15-16.

AUTEUR

LEILA MAZIANE

CSIC - Madrid. Departamento de Historia Moderna